

RÉSOLUTION : C.E. C.E.
Date d'adoption : 26 janvier 2015 12 février 2018
En vigueur : 26 janvier 2015 12 février 2018
À réviser avant :

PRÉAMBULE

Le CEPEO souhaite reconnaître les membres de son personnel qui se sont démarqués durant l'année scolaire, selon les six (6) catégories suivantes :

- Employé CEPEO Engagé dans la communauté;
- Employé CEPEO Étoile du service à la clientèle;
- Employé CEPEO Fier franco;
- Employé CEPEO Écoresponsable;
- Employé CEPEO Innovation;
- Employé CEPEO Engagement de l'année.

Pour chacune des catégories, il y aura un gagnant dans le groupe pédagogique et un gagnant dans le groupe administratif et de soutien.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE « BÂTISSEURS D'EXCELLENCE »

Campagne de lancement du programme

1. Annuellement, la campagne de lancement du programme s'effectue par une correspondance acheminée par le bureau de la direction de l'éducation.
2. Annuellement, les mises en nomination se terminent à 16 h 00 le 1^{er} avril.

Soumission des candidatures

3. Les membres d'une même équipe sont considérés comme une seule candidature.
4. Tout membre du personnel régulier, suppléant, occasionnel ou à terme, syndiqué ou non syndiqué, des niveaux I à VII, peut être mis en nomination.
5. La contribution du membre du personnel ou de l'équipe doit avoir été réalisée au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} avril de l'année scolaire précédente au 31 mars de l'année scolaire en cours.
6. Tout membre du personnel peut soumettre la candidature d'une personne ou d'une équipe dans chacune des catégories.
7. La personne qui soumet une candidature rédige un texte d'au plus trois cent (300) mots dans lequel on démontre la valeur de la mise en candidature pour la catégorie choisie.
8. La personne qui soumet une candidature doit s'identifier dans le formulaire de mise en nomination. Toutefois, cette information n'est pas divulguée au comité de sélection afin de respecter l'anonymat. La personne responsable du programme communique avec chaque personne mise en nomination afin d'obtenir son approbation.

Comité de sélection

9. Le choix des finalistes et des lauréats est effectué par un comité de sélection.
10. Si un membre du comité de sélection est mis en candidature, celui-ci doit se retirer des délibérations de la catégorie.
11. Le comité de sélection est formé à la suite d'une invitation provenant du Service des ressources humaines.
12. Le comité de sélection se rencontre une seule fois.
13. Composition du comité de sélection :
 - Un représentant du Service des ressources humaines;
 - Une direction ou une direction adjointe de service administratif;
 - Une direction ou une direction adjointe d'école;
 - Un représentant de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO-Est publique);
 - Un représentant de l'unité 59 du district 33 francophone de la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO);
 - Un représentant de l'unité locale 3509 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);
 - Un représentant de l'unité locale 3510 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).
14. Le comité de sélection choisit un maximum de trois (3) finalistes, dont un lauréat par catégorie de prix.

Reconnaissance annuelle

15. Tous les finalistes sont honorés lors d'une célébration. Chaque finaliste reçoit un certificat souvenir de sa nomination. Le dévoilement des noms de chaque finaliste par catégorie est effectué par la direction de l'éducation et/ou sa/son délégué(e).
16. Chaque lauréat voit son nom inscrit sur une plaque commémorative exposée au Conseil. De plus, le nom de chaque lauréat, par catégorie, est annoncé par communiqué officiel du CEPEO.
17. Le Conseil remet aux finalistes de chaque catégorie une affiche mettant en premier plan leur réalisation.
18. Le Conseil remet aux lauréats de chaque catégorie une affiche mettant en premier plan leur réalisation ainsi qu'une marque d'appréciation à l'effigie des Bâtisseurs d'excellence.